



CROS
OCCITANIE

Soutenez le CROS Occitanie

TAXE APPRENTISSAGE 2023



COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE SPORTIF OCCITANIE

 05 34 25 13 03

 occitanie@franceolympique.com

 Siège Social : 7 rue André Citroën, Balma (31)
Site de Montpellier : 1039 avenue Georges Méliès, Montpellier (34)

 **AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

 **CFA**
Sport Animation
Occitanie

 **La Région
Occitanie**
Pyénées - Méditerranée

 **RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de région académique
à la jeunesse, à l'engagement et
aux sports (DRAJES)

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Comité Régional Olympique et Sportif Occitanie assure un rôle de tête de réseau des fédérations à l'échelle régionale.

Il développe des actions en utilisant le Sport comme vecteur d'Education, de Citoyenneté, de Santé et Bien-Etre, de Professionnalisation... et s'implique au quotidien aux côtés du Mouvement Sportif, des établissements scolaires, des collectivités, des entreprises...

Pilote de la formation des dirigeants bénévoles et salariés du tissu associatif sportif depuis de nombreuses années, le CROS Occitanie a lancé sa première formation diplômante en apprentissage en 2021, pour accompagner la relance des clubs sportifs et soutenir l'emploi des jeunes, dans un contexte de crise particulier.

NOS FORMATIONS

**BPJEPS
APT
ACTIVITÉS
PHYSIQUES
POUR TOUS**

**DE FÉVRIER 2021
À JUIN 2022**

14 stagiaires
dont
11 apprentis en formation
71% de réussite

**CATALOGUE
RÉGIONAL DE
FORMATION**

98%

de stagiaires
satisfaits

EN 2022

39 formations réalisées
dont
26 en visioconférence
pour
345 stagiaires

EN VERSANT VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU CROS OCCITANIE, VOUS CONTRIBUEZ :

- À déployer des projets pédagogiques innovants qui participent à la structuration et professionnalisation du Mouvement Sportif, à l'aube de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024
- À renforcer la qualité de nos services et de nos prestations de formation afin de former les collaborateurs de demain en lien avec l'évolution des besoins des structures du Mouvement Sportif Occitan
- À soutenir la multiplication des actions qui participent à la professionnalisation du Comité Régional Olympique et Sportif d'Occitanie et des ses projets de formation notamment

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 ?

La taxe d'apprentissage est répartie en 2 volets:

- la part principale (0,59% de la masse salariale brute)
- le solde (0,09% de la masse salariale brute).

Le solde est reversé à l'établissement de votre choix et cette année la caisse des dépôts via sa plateforme SOLTEA se charge de la répartition.

Votre mission ? Aller sur la plateforme SOLTEA et choisir le CROS Occitanie comme organisme de formation de votre choix.



**Pour trouver le
CROS Occitanie
sur SOLTEA**

- Raison sociale : COMITE REGIONAL OLYMPIQUE SPORTIF OCCITANIE
- SIRET : 33517318300021

CALENDRIER

- Jusqu'au 7 septembre 2023 : Déclaration du solde de la taxe d'apprentissage via DSN
- En mai 2023 : Prélèvement URSSAF
- 15 juillet et 15 septembre 2023 : Versement des fonds par la caisse des dépôts aux organismes de formation de votre choix